

REGLEMENT – TRAIL DE DOURDAN – by HDMAC - Edition 2022

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

1. EPREUVE

Course de pleine nature en semi autosuffisance, chronométrée (avec dossards et puces).

Distance : 18 km.

Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Juniors (soit nés en 2005 ou avant).

Le départ est fixé le **dimanche 11 Décembre 2022 à 9h00, Chemin Maurice Gallais, à Dourdan.**

2. ANNULATION ET INTERRUPTION DE L'EPREUVE

- En cas d'annulation pour crise sanitaire, situation de force majeure ou de cas légitime pour l'organisateur, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué en fonction des frais déjà engagés par l'organisateur et irrécupérables.

- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.

- En cas d'interruption de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

3. MODIFICATIONS DES PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

4. DISPOSITIONS LIEES AU CONTEXTE SANITAIRE

En fonction du contexte sanitaire un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposés et feront l'objet d'une communication auprès des participants.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition délivrée par une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP)

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie.

Par ailleurs, les athlètes mineurs doivent être également en possession d'une autorisation parentale de participation.

6. INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation :

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

DROITS D'ENGAGEMENT :

15 € via internet sur le site (frais d'inscription en sus)

18€ sur place le matin de la course à partir de 7h30.

Clôture des inscriptions le jeudi 8 décembre 2022 à 22h00.

Le nombre de dossards disponibles est limité à 250.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Retrait des dossards au départ de la course de 7h30 à 8h45.

Pensez à vous munir de vos épingles ou ceinture porte-dossard.

8. EQUIPEMENT

Matériel recommandé :

- Téléphone mobile
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum et vivres de course
- Gobelet personnel pour le ravitaillement
- Couverture de survie
- Sifflet
- Coupe-vent

9. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste est prévu à mi-parcours avec uniquement un ravitaillement liquide. Prévoir un gobelet personnel.

10. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Surveillance médicale assurée par une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

11. ABANDON

En cas d'accident ou de blessure empêchant le participant d'atteindre un poste de contrôle, il doit appeler les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard. En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation.

12. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé**
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers**
- ne pas utiliser de moyen de transport**
- porter assistance à tout coureur en difficulté**
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture**

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

13. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

14. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque coureur.

Un classement général homme et femme sera établi.

Une remise des récompenses avec podium sera organisée (heure précise à définir) :

Podium hommes : 3 premiers au scratch

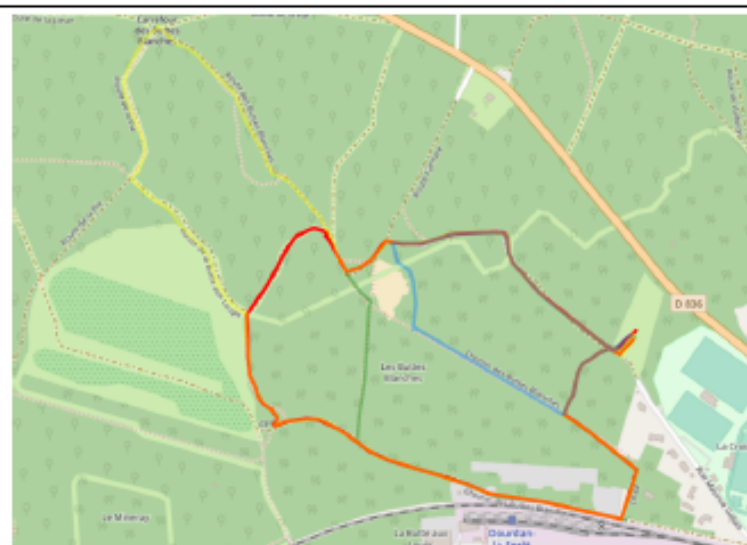
Podium femmes : 3 premières au scratch

15. DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Cross de Dourdan

Dimanche 11 décembre 2022, Chemin Maurice Gallais, Dourdan (91)



Ouvert à tous : Licenciés (présentation licence 2022-2023) : FFA (running, compétition, entreprise), FFA Santé, FFH debout, FFTRI, non licenciés (fourniture d'un certificat médical **de moins d'un an**, de non contre-indication à l'athlétisme ou de sport en compétition).

Coupees aux 3 premiers H et F de chaque catégorie
(1 seule catégorie Masters)
Médailles enfants EA et PO

Inscriptions groupées par email pour club F.F.A. uniquement avant le jeudi 8 Décembre 2022 23h00:
hdmac.athle@gmail.com

Inscriptions par courrier avant le 7 Décembre 2022:
Mr Bernard Garros, Hameau de Denisy,
78730 Sainte-Mesme

En précisant dans l'ordre :
N°course/N°licence/Nom/Prénom/
Club/Année de naissance

Chèque à l'ordre du HDMAC
Heure limite d'inscription sur place : 1h00 avant la course, pas de tarif club sur place

Suivant les conditions sanitaires imposées à cette date, gestes barrières et masque obligatoire correctement posé jusqu'au départ puis à l'arrivée pour les participants et en permanence pour le public et entraîneurs

Heure	Course	Catégories	Années	Distance	Boucles
11h45	1	EAF	2014 à 2016	1180 m	1 Bleue
12h00	2	EAG	2014 à 2016	1180 m	1 Bleue
12h15	3	POF	2012, 2013	1180 m	1 Bleue
12h30	4	POG	2012, 2013	1180 m	1 Bleue
12h45	5	BEF	2010, 2011	2300 m	1 Rouge
13h00	6	BEH	2010, 2011	2300 m	1 Rouge
13h20	7	MIF	2008, 2009	2950 m	1 Bleue + 1 Verte
13h45	8	CAF/MIH	2006, 2007/2008, 2009	3320 m	1 Bleue + 1 Rouge
14h10	9	JUF/CAH	2004, 2005/2006, 2007	3700 m	2 Vertes
14h35	10	ESF/SEF/MAF/JUH	2001 à 2003/1989 à 2000/avant 1988/2004, 2005	5270 m	1 Rouge + 1 Jaune
15h15	11	ESH/SEH/MAH	2001 à 2003/1989 à 2000/avant 1988	8240 m	1 Rouge + 2 Jaunes

TARIFS

Catégories	Tarif Individuel	Tarif club/groupe (>= 10 inscrits)	Tarif sur place
EA, PO	2€ *	1,50€ *	2€
BE, MI, CA	3€ *	2,50€ *	5€
JU, ES, SE, MA	4€ *	3,50€ *	6€

* Frais d'inscription en sus : 0,50€ par athlète

Les cross sont précédés d'un trail de 18km, départ 9h00
(15€ - 18€ sur place
frais d'inscription en sus)

Renseignements/Tarif : pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com ou Sébastien 06 30 80 47 19

